Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026879-DE

2026/8/79

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 12 juin 2026

Présents (23) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia

M.	HUBERT	Ewen
M.	GOGDET	Freddy
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACÉ	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (4) dont (3) pouvoir :
Monsieur DECORBIN Sandrine a donné pouvoir à Monsieur Johann ROY.
Monsieur ROYER Didier a donné pouvoir à Monsieur Michel CHARRAUD.
Madame TALBOT Céline a donné pouvoir à Madame Corinne GILLETTE.
Madame MARNIER Anne.

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Freddy GOGDET.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260618-DCM2026879-DE

4– DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire précise que la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est créée par le Conseil d'Agglomération qui détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de conseillers municipaux désignés par les communes.

Le texte ne prévoit pas de composition spécifique mais chaque commune doit être représentée par au moins un membre.

Par délibération 2026.150 du 8 juin 2026, Fougères Agglomération a fixé la composition de la CLECT à 37 titulaires répartis comme suit :

- Commune de Fougères : 4 membres titulaires
- Commune supérieure à 2000 habitants (Lécousse, Louvigné-du-Désert, Rives-du-Couesnon, Romagné, La Chapelle-Fleurigné, Javené) : 2 membre titulaires
- Les autres communes : 1 titulaire et 1 suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DESIGNE David LEBOUVIER et Joachim RONDIN pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein de la CLECT de Fougères Agglomération.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Freddy GOGDET